RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

RAPPORT D’ACTIVITE DE L’ASSOCIATION

 2018-2019

Mesdames et messieurs, cher(e)s ami(e)s,

L’AG de l’an passé a vu un renouvellement profond du conseil d’administration de l’ASPEN. En effet 6 administrateurs sur 12 pour diverses raisons n’avaient pas sollicité un autre mandat. Je remercie à nouveau mes collègues administrateurs de m’avoir fait confiance pour assurer la fonction de président.

Sans remettre en question notre projet associatif, il était nécessaire de faire évoluer la gouvernance du conseil d’administration, la communication interne et externe et le relationnel entre tous les membres. Et ce, en pensant aux plus jeunes générations dans un esprit de relève et d’accroissement de nos effectifs.

Des commissions ont été ainsi constituées pour effectuer un travail prospectif et non plus seulement répondre à la demande de l’actualité.

Nous avons ainsi remanié les statuts de l’association et établi un règlement intérieur ; je n’y reviens pas puisque tout cela a fait l’objet de l’AGE.

Selon une volonté largement exprimée, l’AG devait être un véritable événement pour notre association. D’où le cadre du WESTHÔTEL, nouvellement ouvert au Pouliguen, qui pouvait nous accueillir dans un de ses salons ; la création d’un moment d’échange sur un thème relatif à l’environnement et au cadre de vie au Pouliguen ; enfin la clôture de nos travaux sous forme d’un cocktail déjeuner qui sera propice à la convivialité et à une meilleure connaissance entre les adhérents.

Au point de vue administratif, la gestion du fichier a été remaniée pour être actualisée et satisfaire aux exigences du Règlement Général sur la Protection des Données. Au point de vue de la trésorerie, nous donnons maintenant aux membres qui le souhaitent la possibilité de régler cotisations et participations par virement bancaire.

J’informe aussi l’assemblée que notre ami Alain Crépy a démissionné pour des raisons personnelles de son poste d’administrateur. Je regrette profondément son départ et lui transmets en votre nom tous nos remerciements pour le travail accompli aussi bien au niveau des circulations douces que de la trésorerie. Jacques Chatelier a accepté de reprendre le poste et je l’en remercie.

Notre association a été représentée par son président ou ses vice-présidents lors des manifestations municipales comme les vœux au maire ou l’inauguration du quai Jules Sandeau.

Enfin, l’ASPEN en participant aux réunions organisées par la mairie ou Cap Atlantique dans de nombreux domaines a toujours montré un esprit constructif dans l’intérêt des citoyens.

Je terminerai ce rapport moral en remerciant tous les administrateurs pour leur implication active dans le ou les domaines qu’ils avaient choisis.

RAPPORT D’ACTIVITE DE L’ASSOCIATION

**1/ Domaine de l’urbanisme**

***Permis de construire 5 ter rue de la Chapelle.***L’octroi, le 30 août 2018 d’un PC 5 ter rue de La Chapelle a soulevé, tout d’abord de la part des riverains puis de façon plus générale, de très vives réactions. L’Aspen a été sollicitée pour appuyer leur démarche dans le cadre d’un recours gracieux de retrait de ce PC.
Si les règles du PLU sont respectées, le règlement de l’AVAP ne l’est pas. Celui-ci, en effet, stipule que *« le projet doit être compatible avec son environnement par ses proportions et son gabarit et un vocabulaire architectural qui s’appuiera sur le contexte local ».*

Le revirement de la position de l’Architecte des Bâtiments de France entre le 15 février 2018 et le 16 juillet 2018 a été incompréhensible puisque dans un premier temps l’ABF émettait des préconisations raisonnables pour donner un avis favorable au permis.

Monsieur le Maire n’a pas voulu utiliser la possibilité qu’il avait de retirer ce permis devant l’émotion qu’il suscitait.

Le Comité de La Chapelle Sainte-Anne a donc décidé de saisir le Tribunal Administratif de Nantes pour obtenir l’annulation de ce permis de construire. L’ASPEN a décidé de soutenir cette démarche.

A ce jour les parties sont en attente du jugement du TA qui serait rendu fin 2020

***Boisement de Penchâteau***

Le boisement de la pointe est protégé par le règlement du PLU et de l’AVAP. Rappelons qu’en cas d’abattage, le propriétaire est tenu d’en faire la demande à la mairie. Une autorisation peut lui être accordée si, après expertise, l’état sanitaire de l’arbre le justifie.

* Cela a été le cas dans l’enceinte de l’Ecole de Voile ou des arbres étaient en mauvais état sanitaire et déchaussaient le mur d’enceinte. Les associations ASPEN et DECOS ont été conviées par madame Ganthier, maire-adjointe, le 12 nov à une réunion d’explications.
* Une autre affaire nous a préoccupé rue François Bougouin où le propriétaire a reconnu l’abattage de 2 arbres sans autorisation après la chute de 5 autres lors des tempêtes de début d’année.
Dans les 2 cas, il y aura replantation par les espèces les plus appropriées pour conserver le caractère boisé du site.

***Site de Cramphore – Domaine des Korrigans.***

Nous évoquions déjà le sujet l’an passé. Nous soutenons l’association des « Riverains de Cramphore » dans son but de préserver ce domaine boisé de 6 ha de tout projet qui dégraderait le patrimoine foncier communal. Une étude faite en relation avec Cap Atlantique et la DREAL a du reste mis en évidence dans cette zone 3 espèces protégées et un habitat naturel à préserver. Plusieurs projets ont été étudiés par la municipalité mais aucun d’eux, faute de consensus, n’a été retenu. Le dossier est ouvert en attendant les nouveaux décideurs en avril 2020 !

***Règlement local de publicité (RLP)***

Nous avons participé à 2 réunions publiques en septembre sur ce thème. Le nouveau projet a pour but la mise en conformité avec les zonages PLU et AVAP. Il aura pour effet de faire passer à 35% la portion de territoire sans aucune publicité. Au-delà de ces orientations satisfaisantes, l’ASPEN a demandé que soit défini dans le temps une limite pour l’apposition sur clôture et murs des publicités d’artisans.

***Modifications du PLU***

* Modifications du PLU : La modification n°2 du PLU intervenue en septembre 2018 portait initialement sur 3 sujets (rénovation des services techniques municipaux, maison de retraite Andrée Rochefort et côte sauvage). Seul le premier sujet a été pris en compte dans cette modification. Les deux autres ont été ajournées sine die.
* Une nouvelle modification simplifiée (sans aucun rapport avec la précédente) interviendra d'ici la fin d'année 2019 pour mise en cohérence du PLU avec le nouveau Schéma de Cohérence Territoriale de Cap Atlantique adopté en 2018.

***Atelier PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de Cap Atlantique***

L’ASPEN a été conviée le 5 juillet dernier par Cap Atlantique à une réunion dont le but était de présenter aux associations les travaux d’élaboration du PCAET. Ont été présentées, le diagnostic et l’ébauche du plan d’actions.

72 actions regroupées en 5 domaines ont été définies : Bâtiment, ENR, transports et mobilités, consommation et comportements des citoyens.

Une 2ème consultation, portant sur les actions, aura lieu avec les associations en sept ou oct.

**2/ Réfection du sentier littoral de la Grande Côte**

Vous avez pu juger de la réfection des pelouses sommitales et de leur nouvelle protection. Les délimitations filaires précédentes ne canalisaient pas les promeneurs et étaient cisaillées régulièrement. Elles sont remplacées par des poteaux de 60cm de hauteur entre lesquels sont tendus des fils. Ces travaux ont été financés par le département et Cap Atlantique dans le but d’améliorer la conservation des milieux naturels littoraux classés au titre de Natura 2000. Reste sans doute encore à traiter le problème du mobilier champêtre et de la signalétique.

**3/ La situation sur Penchâteau**

Pour limiter la vitesse rue François Bougouin des écluses provisoires ont été mises en place. Elles sont au nombre de 3 : une au niveau du musée Boesch, une avant et une après l’Ecole de voile. Un radar pédagogique est également en place. Des réunions sont organisées avec les riverains pour évaluer les gênes occasionnées. Un bilan sera fait après la saison pour décider de la pérennité ou non de ces dispositifs.

La réfection de la chaussée se fait de manière pragmatique. Ainsi la partie entre la mairie et la chapelle de Penchâteau a été réalisée au printemps. Une 2ème tranche entre la chapelle et le rond- point de Toullain sera réalisée avant la fin de l’année.

**4/ Les circulations douces – Plan vélo**

Une synthèse sur les circulations douces avait été présentée lors de notre assemblée générale 2018 par Alain Crépy.

CAP ATLANTIQUE, le deuxième acteur dans ce domaine, a arrêté un schéma directeur sur la Presqu’île.
Une réunion s’est tenue le 29 janvier 2019 en présence de Cap Atlantique, DECOS et ASPEN. Elle portait sur le programme devant être réalisé en 2019.

* + - * La Mairie a obtenu de CAP ATLANTIQUE la rénovation de la piste cyclable de la Grande Côte sur 2 ou 3 ans. Début des travaux en 2019 en commençant par la partie centrale puis se poursuivant sur les deux parties extrêmes. Non fait à ce jour en raison d’un retard sur la passation des marchés.
* Un itinéraire d’intérêt communautaire partant du Westotel en suivant le quai l’Herminier, le quai Jules Sandeau, la rue de la Plage, la rue du Mal Foch, la rue Jules Benoît et la rue François Bougouin sera traité par une série d’aménagements variés (travaux, signalétique, marquages au sol ..). Il est réalisé.
* Au-delà et jusqu’à la pointe de Penchâteau, le principe retenu pour le futur est une chaussée à voie centrale banalisée pour les autos, encadrée par des voies cyclables de part et d’autre. Ce type d’aménagement vient d’être mis en place dans les marais salants sur la route allant de « Terre de Sel » jusqu’à La Turballe. La sécurisation de l’axe « avenue de Kerhaut-allée des Martins-Pêcheurs-bd de Coubertin » est inscrite au budget 2019.

**5/ Liaisons avec les autres associations**

* Notre partenariat avec les Greniers de la Mémoire se poursuit dans le cadre de la mise en valeur du Patrimoine de la commune.
* J’ai déjà évoqué le soutien que nous avons apporté à l’association des « Amis de la Chapelle » et à celle des « Riverains de Cramphore ».
* Une association intitulée « Association église Saint-Nicolas-Patrimoine cœur de ville » a été constituée fin 2018. Son but est de fédérer toutes les énergies en vue de participer au financement du chantier de restauration de l’église. A la suite de l’appel aux dons, lancé en début d’année, ceux-ci parviennent à la mairie et l’association les achemine vers la Fondation du Patrimoine. Le montant collecté au 1er juin atteignait 50 000 euros pour un montant de travaux estimé à 390 000 euros HT. L’église a été réouverte comme prévu le 29 juin et des visites organisées pour remercier les donateurs.
* Enfin au titre de l’APEB, nous avons une action environnementale commune pour traiter globalement les problèmes concernant la baie (qualité des eaux, banc des Chiens, évolution du port de Pornichet, rénovation du front de mer, circulations douces).

**6/ Parc éolien au large de Saint-Nazaire**

Le lundi 20 mai 2019, le Conseil d’Etat examinait à nouveau la demande d’annulation du permis d’exploitation déposé par les sociétés Eolien Maritime France et du Parc du Banc de Guérande. Pour la Rapporteur(e) public(que), les associations ont bien un intérêt à agir car l’implantation des 80 éoliennes risque d’avoir des conséquences sur la protection des eaux.

Elle a également fait remarquer des manques flagrants dans les procédures d’instruction du dossier, car la Commission nationale du Débat Public aurait dû être saisie pour un projet de 2 milliards d’euros. Elle a considéré néanmoins que l’arrêt de 2012 ne constituait qu’un « projet de projet ». En conclusion, elle a proposé le rejet de la demande des associations, tout en leur reconnaissant la possibilité d’agir dans de prochaines procédures …

Le 7 juin dernier, le Conseil d’Etat a rendu son arrêt qui valide le projet du parc éolien de Saint-Nazaire estimant que l’arrêté de 2012 n’était pas incompatible avec les objectifs de la protection de l’environnement. Cette décision a entrainé la satisfaction et le soulagement du président d’EDF Energies Renouvelables et de nombreux élus locaux …

**7/ Conclusion**

Comme vous le voyez, au cours de l’année écoulée, des évolutions notables ont eu lieu dans la vie de l’association – Sur la forme essentiellement – Votre présence aujourd’hui au WESTHÔTEL avec un dialogue autour de 2 intervenants en est la marque.

Mais pas sur le fond. L’ASPEN est présente dans toutes les instances de dialogue avec nos élus, les services municipaux et maintenant communautaires. Nous devons, tout en nous ouvrant sur l’avenir, garder l’esprit d’ouverture, l’esprit constructif mais aussi militant de nos fondateurs. Pour cela, je vous fait pleine confiance.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Luc Bourgeois

Président de l’ASPEN